



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

subventions

Question écrite n° 40885

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les subventions accordées aux associations et groupements. Il le prie de bien vouloir lui indiquer le montant des subventions de l'État et des établissements publics sous tutelle de l'État (comme l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, par exemple) perçues, en 2013, le cas échéant, par le "Réseau éducation sans frontières".

Texte de la réponse

Le collectif « Réseau éducation sans frontières » (RESF) ne bénéficie d'aucun soutien direct du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Le document budgétaire « Effort financier de l'État en faveur des associations », annexé au projet de loi de finances pour 2013, ne mentionnait donc pas de subvention de l'État à cette structure.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40885

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11159

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 527